

Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »
Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »
Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La Région se mobilise en faveur des habitantes et habitants des Quartiers politique de la ville bretons - Engagements Quartiers 2030 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente ses nouvelles modalités d'intervention en faveur des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) bretons. Il y décline une vision et des ambitions à horizon 2030. Celles-ci sont regroupées en quatre axes transversaux, pour un total de 24 actions :

- l'ouverture à de nouvelles pratiques, de nouveaux usages à la découverte des richesses de la Bretagne ;
- de la découverte des métiers à la formation et l'insertion, de nombreux outils mobilisables pour l'emploi et le développement économique ;
- des transitions climatiques à l'aménagement intégré des quartiers, un enjeu indispensable pour l'avenir et le bien vivre partout en Bretagne ;
- l'égalité femmes-hommes, un enjeu toujours d'actualité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER prend connaissance avec satisfaction de la volonté affichée du Conseil régional, en tant que partenaire des contrats de ville, de se mobiliser en faveur des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) bretons. Comme le prévoient les contrats de ville, les signataires doivent s'engager, dans le cadre de leurs compétences respectives, « à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs » de la loi.

Si le CESER salue cette volonté, il ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le précédent dossier de cette nature qui lui avait été soumis en mars 2015, et renvoie le Conseil régional à [l'avis qu'il avait rendu](#). Le CESER constate un changement d'approche et concède s'interroger quant à certains aspects du dossier qui lui est soumis pour cette session d'octobre 2024. Lorsqu'en 2015, le CESER saluait l'action volontariste du Conseil régional de contribuer par le biais de tous ses champs de compétences à l'action publique en faveur des QPV bretons, il prend acte, avec regret, du fait que le Conseil régional a aujourd'hui décidé de réduire son champ d'actions à seulement quatre axes, aussi fondamentaux soient-ils. De fait, il déplore entre autres la disparition d'actions telles que « Favoriser l'accès aux droits » ou « Favoriser la participation citoyenne », pourtant essentielles pour garantir l'égalité républicaine, dans une démarche de rapprochement des quartiers dans la ville et de la ville vers ses quartiers.

Concernant la déclinaison de cette feuille de route, le CESER apprécie le format de fiches actions qui favorise la lisibilité de ce qu'entend déployer le Conseil régional. Néanmoins, de manière globale, il s'inquiète de ce que cela puisse mener à un traitement en silos des problématiques relevées, menant parfois à des raccourcis qui posent question au CESER et qu'il explicitera plus bas. Il rappelle, à l'instar de son avis de 2015, qu'il est crucial d'associer actions de cohésion sociale, de participation citoyenne et de rénovation urbaine dans un projet intégré pour et avec la population. Dans ce cadre, il souligne également l'importance des enjeux d'égalité femmes-hommes, quatrième et dernier enjeu de cette feuille de route, qui mériterait pourtant de figurer au premier plan. L'action publique doit respecter, sécuriser et faire confiance aux femmes et aux hommes qui habitent les quartiers, partie intégrante de la cité.

En somme, le CESER, s'il s'accorde avec la volonté du Conseil régional de se mobiliser en faveur des QPV bretons, reste interrogatif quant à la forme du dossier, et à certains volets de la déclinaison opérationnelle qu'entend acter cette feuille de route.

2.1. Axe 1. Favoriser de nouvelles pratiques, de nouveaux usages à la découverte des richesses de la Bretagne

2.1.1. Faciliter l'accès à des événements dits populaires et/ou d'envergure régionale

Sur proposition de Mireille MASSOT
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Dans la logique des droits culturels, le CESER souhaite que les habitantes et habitants des quartiers soient considérés comme acteurs et ressources des activités et événements artistiques, patrimoniaux et culturels locaux, non seulement dans leur quartier mais aussi dans l'ensemble de la ville. L'organisation et le déroulement de ces manifestations culturelles sont une opportunité pour renforcer l'interconnaissance intergénérationnelle, le dialogue, l'ouverture et la confiance entre les habitantes et les habitants des quartiers, de même qu'entre tous les habitants de la ville, dans son ensemble et sa diversité, sans oublier la relation aux autres territoires et, d'une manière générale, au monde.

2.1.2. Renforcer le dialogue avec les équipes artistiques pour favoriser leur mobilisation et les actions de médiation culturelles auprès des habitants des quartiers

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Les pratiques culturelles et artistiques sont des éléments importants pour casser les fractures sociales. Cette tâche est difficile et exigeante et toutes les actions qui contribuent à limiter ces fractures sont bienvenues. Le CESER approuve l'engagement du Conseil régional vis-à-vis des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet engagement d'une durée de 6 ans (2024-2030) permet d'envisager un travail au long cours. La volonté d'ancrer ces actions dans un contexte populaire est un choix intéressant (festival, maisons des écluses, artistes dans les quartiers...). Le CESER sera très attentif au suivi de ces différentes propositions et souhaite pouvoir être régulièrement informé de leur mise en œuvre et leur évolution.

2.1.3. Mobiliser les ligues pour faciliter la découverte voire la pratique de nouvelles pratiques sportives

Sur proposition de Yannick MORIN
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER adhère à la politique engagée en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville bretons, et notamment à l'accompagnement des ligues sportives qui mettront en œuvre des projets de découverte d'activité physique, y compris de nouvelles pratiques sportives. Le CESER attire l'attention sur le fait que d'autres dispositifs existent et qu'ils doivent être coordonnés, le dernier en date est celui porté par le consortium rassemblant l'UFOLEP, Sports pour tous et Breizh Insertion Sport qui touchera les jeunes Breton·nes en situation de vulnérabilité sociale (dont une partie habite ces quartiers), l'objectif étant de favoriser, de façon durable, leur activité physique et leurs pratiques sportives.

2.1.4. Mettre à disposition des habitants des maisons éclusières afin qu'ils puissent y développer diverses activités accessibles à tous : culturelles, artistiques, sportives aux voyageurs

Sur proposition de Mireille MASSOT
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER observe que la mise à disposition de quelques maisons éclusières, propriétés de la Région, peut représenter une opportunité pour développer des activités culturelles, artistiques, patrimoniales et sportives, y compris d'un point de vue touristique. Comme ailleurs, le CESER souhaite que les acteurs des quartiers concernés - dont les habitantes et habitants eux-mêmes - soient directement associés à la co-construction de ces projets et actions qui doivent voir le jour dans un climat de respect, de dialogue et de confiance réciproques.

2.1.5. Poursuivre la mobilisation du Pass classe de mer au bénéfice des habitants des quartiers

Sur proposition de Aude POCHON et Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Dans le prolongement de son avis du mois d'avril 2024, [Rendu compte 2023 du plan de refus de la misère et de la précarité](#), au sujet du « Pass Classes de mer » et des « Classes nature et biodiversité »¹, le CESER approuve le maintien du « Pass Classes de mer ». Il accueille favorablement la volonté du Conseil régional de poursuivre les actions et le soutien apporté depuis 2021 aux établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et donc en faveur de la jeunesse des quartiers ainsi que le doublement de l'aide pour les classes situées dans ces quartiers. L'expérience de nature en milieu littoral des séjours avec nuitée permet aux enfants issus des quartiers de favoriser un lien d'attachement fort avec le milieu littoral proche de chez eux.

Le CESER s'interroge sur la limite indiquée « sous réserve des évolutions des plafonds de soutien » et sur les impacts possibles de cette limite sur le nombre de bénéficiaires.

Pour le CESER, les classes de mer sont une brique d'un plan d'actions plus large en faveur de l'éducation à la maritimité qu'il appelait de ses vœux dans son étude [Fondations et expressions de la culture maritime en Bretagne](#) (2021).

2.1.6. Favoriser la connaissance du Pass Classe Nature par les habitants des quartiers

Sur proposition de Aude POCHON et Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER regrette le manque de visibilité du « Pass Classes Nature et Biodiversité » auprès des écoles situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les centres d'éducation à l'environnement avec hébergement situé dans les terres sont conscients de cette problématique. Aussi, ils se sont regroupés depuis plus d'un an pour travailler sur un logo et une communication commune afin de gagner en visibilité. Le CESER invite le Conseil régional à se rapprocher du Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne (REEB) qui participe à ce groupe de travail pour permettre une large diffusion de ces nouveaux supports de communication.

Le CESER souligne l'importance du maintien de ce dispositif qui permet l'immersion en pleine nature d'enfants et de jeunes souvent coupés du milieu naturel. Ces temps d'immersion longs permettent l'amélioration des compétences psychosociales et des apprentissages. En outre ces séjours contribuent à faire émerger une conscience écologique dans des quartiers où l'accès à la nature est souvent difficile.

¹ « En ce qui concerne l'accès aux loisirs et aux vacances, les dispositifs « PASS classe de mer » et « Classes nature et biodiversité », le CESER se réjouit du renforcement de cet engagement proposé par le Conseil régional, notamment pour les jeunes qui vivent dans les 32 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Bretagne. »

Enfin, le CESER voudrait savoir si le « Pass Classes Nature et Biodiversité » bénéficie du doublement de l'aide pour les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme c'est le cas pour le « Pass Classes de mer ». Si cela n'est pas le cas, il souhaiterait une harmonisation des deux dispositifs afin de favoriser également les départs en classes nature en Bretagne intérieure.

2.1.7. Mobiliser les acteurs de l'éducation à la mer et à l'environnement soutenus par la Région sur des actions de sensibilisation ou de découverte des milieux

Sur proposition de Aude POCHON
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour le déploiement de cette action.

Des actions d'éducation à la mer, à la nature et à la transition écologique sont mises en place depuis de nombreuses années par un maillage important de structures d'éducation à l'environnement sur le territoire breton. Ces actions ne se limitent pas uniquement à la proposition de séjours en classes de mer et en classes nature. De nombreuses structures de rayonnement local travaillent sur des projets d'éducation à l'environnement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : aménagement pour la biodiversité, accompagnement des établissements scolaires situés dans ces quartiers dans les démarches de classes dehors, découverte de la biodiversité ordinaire... Le CESER invite donc le Conseil régional à se rapprocher aussi des structures d'éducation à l'environnement au niveau local afin de permettre la valorisation et l'essaimage de projets déjà en cours et de mieux capter les attentes et besoins des populations issues des quartiers en matière d'éducation à l'environnement.

A l'automne 2025, des Assises régionales de l'éducation à l'environnement vont être organisées par la plateforme régionale d'éducation à l'environnement coanimée par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) et le REEB. La tenue de ces Assises pourrait permettre la mise en place d'une table ronde « Quelle éducation à l'environnement pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? » regroupant différents acteurs.

2.1.8. Favoriser les actions de découverte du réseau BreizhGo

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER accueille avec enthousiasme l'intention du Conseil régional de favoriser les actions de découverte du réseau BreizhGo auprès des habitants des QPV. Il aurait en revanche aimé savoir si le Conseil régional avait pu mener des études, ou du moins des enquêtes auprès de ces habitants, afin de mieux comprendre et cerner leurs attentes et besoins avant d'aboutir aux modalités d'intervention citées. En effet, cela lui paraît essentiel pour lever ces freins à la mobilité, de manière adaptée et territorialisée.

De la même manière, le CESER aurait aimé disposer de plus d'éléments sur les campagnes d'informations prévues. De quelle manière ? A quelle fréquence ? Sur quels supports ? Auprès de qui ? sont autant de questions sur lesquelles il souhaite disposer d'éléments de réponses. Aussi, le CESER estimerait pertinent, en plus de présenter le réseau, d'informer plus concrètement les habitants sur des dispositifs tel que « BreizhGo solidaire » par exemple, sur lequel le CESER s'est déjà exprimé dans [l'un de ses récents avis sur le Rendu-compte du plan de refus de la misère et de la précarité](#) (2024). L'élargissement des profils rendus éligibles à ce dispositif peut constituer un véritable outil pour lutter contre la précarité mobilité qui touche en priorité les habitants des QPV. A ce titre, le CESER souhaite également attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessaire diversification des supports et formes de diffusion de l'information, notamment en pensant à des personnes en situation d'illettrisme par exemple. De plus, au-delà de la simple information, il s'agira surtout d'accompagner les habitants administrativement, pourquoi pas en organisant des permanences physiques KorriGo dans les quartiers par exemple, afin de concrétiser la démarche.

Ensuite, il est fait mention au détour d'une phrase, « d'expérimenter diverses situations ». Le CESER aimerait davantage de précisions à ce sujet. S'agira-t-il d'accompagner, gratuitement, avec des acteurs locaux et/ou des

réseaux de transports, les habitants sur un trajet ? Ou simplement de fournir des itinéraires ? Cela est assez flou en termes d'objectifs poursuivis et de déclinaison opérationnelle.

Enfin, le CESER regrette que ce projet de découverte en faveur du réseau BreizhGo ne bénéficie seulement dans un premier temps qu'à un ou deux territoires sur trente-et-un. Il s'interroge par conséquent sur la représentativité de l'échantillon pour en tirer des conclusions suffisantes avant une possible réplique de l'expérience, ainsi que sur les critères de sélection de cette poignée de territoires tests.

2.1.9. Développer un dispositif spécifique pour accompagner la pratique du vélo de tous, notamment des adultes, en lien avec le plan vélo en cours de définition

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

A l'instar du point précédent, le CESER aimerait savoir si le Conseil régional a pu mener des enquêtes détaillées sur les mobilités des habitants en QPV. De fait, il s'interroge lorsqu'il lit, dans les éléments de contexte, que les déplacements des habitants des quartiers sont moins carbonés en comparaison du reste du territoire. Tout d'abord, il aurait aimé pouvoir disposer des chiffres précis qui permettent de poser ce constat, ainsi que connaître leur source. Aussi, est-ce vrai dans la totalité des QPV en Bretagne ? La comparaison a-t-elle été effectuée à distance égale parcourue ? Pour le CESER, il est aussi nécessaire de se poser la question du pourquoi, et de dépasser ainsi les simples chiffres pour construire une réponse adaptée aux enjeux et aux réalités du territoire. Par ce biais, le CESER souhaiterait attirer l'attention du Conseil régional sur le fait que les mobilités actives y sont davantage subies du fait de difficultés économiques, que choisies par souci environnemental.

En ce qui concerne les modalités d'intervention, le CESER encourage l'adossage de ce projet au dispositif Quartiers en Transitions et soutient les actions identifiées pour intensifier et sécuriser l'usage du vélo dans les QPV. Le développement d'aménagements cyclables sécurisés permis par le futur Plan régional vélo, le stationnement sécurisé et l'accompagnement à la pratique sont autant de leviers essentiels. D'ailleurs, sur ce dernier point, si le CESER salue l'engagement pris pour les publics féminins, il souhaiterait là aussi disposer de davantage d'informations quant à la mise en œuvre. S'agira-t-il de proposer des stages de remises en selle et/ou d'apprentissage du vélo ? Ou encore de proposer des aides à l'acquisition et/ou à la location de vélo ?

Enfin, sur les indicateurs de suivi, le nombre d'actions de sensibilisation ne semble pas suffire pour évaluer, quantitativement et qualitativement, si l'essai a été transformé ou non, et si un changement durable dans les pratiques a pu avoir lieu. La fréquentation des pistes cyclables, l'augmentation du recours à des dispositifs de location de vélos, l'analyse du nombre de kilomètres parcourus... sont autant de pistes qui pourraient permettre de suivre et d'évaluer de manière plus efficace les objectifs poursuivis.

2.2. Axe 2. De la découverte des métiers à la formation et l'insertion, de nombreux outils mobilisables pour l'emploi et le développement économique

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER note que dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux d'emploi est inférieur à 50 % et qu'il existe, selon la zone géographique, de fortes disparités entre les quartiers, mais aussi entre les femmes et les hommes avec, dans la très grande majorité des cas, un taux d'emploi des femmes plus faible. Par conséquent, les enjeux sont particulièrement forts en termes de formation, d'insertion professionnelle et d'égalité femmes-hommes.

Le CESER relève dans le dossier la nécessité d'identifier les risques de décrochage scolaire et de mettre en place des actions d'accompagnement spécifique sans vraiment plus d'information. Le décrochage se fait de plus en plus tôt et touche les enfants de plus en plus jeunes, des enfants qui ne sont pas le public classique des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

2.2.1. Favoriser la découverte des métiers en s'appuyant sur les acteurs soutenus par la Région

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Laurent FONTENELLE
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Cette action, comme les deux suivantes, est liée à l'axe du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP - Chantier 2 : permettre à chacun-e d'être acteur-trice de son avenir professionnel) de lutte contre les déterminismes sociaux, géographiques et de genre.

La proposition du Conseil régional de mener des actions de découverte des métiers en s'appuyant sur une multiplicité d'acteurs est, pour le CESER, à souligner. Cela doit permettre de toucher les différents publics concernés, tant les jeunes scolaires que les adultes en sortie d'emploi ou sans emploi. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la vigilance à avoir dans la communication et les modalités d'intervention pour parvenir à toucher les différents publics cibles de l'intervention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et tout particulièrement les « invisibles » de ces quartiers...

Il s'interroge sur l'absence de mention de l'Education nationale dans la liste des partenaires de cette action.

Par ailleurs, il tient à souligner que, dans une optique de découverte des métiers, la Chambre d'agriculture peut signer des conventions de stage pour des élèves, y compris ceux et celles qui habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2.2.2. Développer l'accueil de stagiaires habitant dans les quartiers politique de la ville dans les services régionaux, en proposant notamment des parcours en multisites

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER accueille positivement l'engagement du Conseil régional pour développer dans les services régionaux l'accueil de jeunes stagiaires, avec des modalités innovantes (stages collectifs, parcours en multisites). Il note toutefois que le fait d'utiliser la seule plateforme IDEO pour faire connaître ces stages va nécessiter une forte mobilisation des établissements scolaires et particulièrement des équipes pédagogiques. Sans doute faudrait-il lier cette action avec les travaux en cours au sein de la commission « Orientation tout au long de la vie » du CREFOP sur le développement de la connaissance d'IDEO....

Le CESER souhaite que les acteurs locaux, dans les quartiers, soient des relais d'information au sujet des stages proposés par le Conseil régional, ce qui suppose qu'ils aient accès aux informations diffusées sur la plateforme IDEO.

2.2.3. Favoriser l'accès aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur en développant l'interconnaissance des outils

Sur proposition de Marie-Catherine MOUCHOT et Clémence GAIGNEUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER s'étonne du fait que le dispositif Bretagne réussite information orientation (BRIO) et les Cordées de la réussite ne soient pas mentionnés ici. Il se demande aussi si le rôle des psychologues de l'Education nationale (anciens conseillers d'orientation) spécialisés en « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO) ne devrait pas être au cœur du dispositif proposé.

Il attire l'attention sur le fait que la nouvelle obligation pour les élèves de Seconde générale et technologique d'effectuer un stage peut également être un levier pour promouvoir l'accès aux Grandes écoles et à l'enseignement supérieur. L'outil du site IDEO, dédié aux propositions de stages, pourrait également être développé davantage avec les partenaires potentiels (université, grandes écoles, entreprises/organismes intéressés, professions en lien avec les études supérieures) dans le but précis de favoriser la découverte des parcours et professions issus de ces établissements (universités, grandes écoles).

A propos de la dénomination de cette action, le CESER fait remarquer que les grandes écoles et les classes préparatoires, auxquelles les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont difficilement accès, font partie de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le paragraphe sur le tutorat de formation / tutorat d'insertion ne paraît pas avoir de lien avec la question de l'accès aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur.

2.2.4. Poursuivre la mobilisation des dispositifs régionaux de la formation professionnelle

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER soutient les axes proposés par le Conseil régional car il est indispensable de mieux faire connaître les dispositifs, de lutter contre les freins à l'embauche, ... pour développer le taux d'insertion dans l'emploi des habitants des quartiers, et cela, par différentes actions comme celles déjà expérimentées en termes « d'aller vers ». S'agissant des actions visant à faire connaître les dispositifs, il est nécessaire de les démultiplier.

Il note par ailleurs que les actions sont très ciblées sur les acteurs des quartiers, ce qui est indispensable, mais qu'en est-il des personnes directement concernées, les habitant-es ? De plus, cette action concerne pour beaucoup les organismes de formation et le CESER se demande s'il n'y aurait pas lieu d'impliquer aussi davantage les branches professionnelles.

2.2.5. Améliorer l'accès à la formation qualifiante en proposant un accompagnement individuel assuré par un binôme organisme de formation / structure d'accompagnement socio-professionnel

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Yannick SAUVÉE
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Au regard des constats posés et des enjeux, le CESER soutient la volonté de développer le dispositif d'accompagnement à la qualification (contrat d'engagement tripartite) et juge très intéressant que, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, une place soit faite à un professionnel accompagnant les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il note avec intérêt le lancement d'une expérimentation à partir de la fin 2024 et souhaite savoir si des quartiers ont déjà été pré-ciblés.

Enfin, le CESER voudrait savoir comment les entreprises seraient impliquées dans cette action.

2.2.6. Développer le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics de la Région afin de diversifier les supports, tout en mobilisant les acteurs de proximité pour favoriser leur utilisation par les habitants des quartiers

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

L'action proposée n'appelle pas de remarque particulière de la part du CESER.

2.2.7. Faire connaître les offres d'emploi proposées par la Région en développant un lien de proximité avec les acteurs locaux, sur différents profils

Sur proposition de Yannick SAUVÉE
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Cette action concerne essentiellement les métiers en tension de demain, qui sont anticipés par la Région dans le cadre de sa gestion prévisionnelle des départs à la retraite. Cette anticipation est intéressante. L'action n'appelle pas d'autre remarque.

2.3. Axe 3. Des transitions environnementales et sociales à l'aménagement intégré des quartiers, un enjeu indispensable pour l'avenir et pour bien vivre partout en Bretagne

2.3.1. Poursuivre la réhabilitation énergétique et qualitative des logements sociaux

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

L'objectif défini par le Conseil régional est l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est-à-dire répondre aux enjeux d'évolution sociétale et de transitions environnementales dans le cadre de projets de réhabilitation des logements sociaux conduits par les communes concernées.

Le CESER note avec satisfaction les différentes modalités d'intervention fixées par le Conseil régional que les partenaires locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux) devront respecter dans leurs projets de réhabilitation, en particulier :

- le maintien du nombre de logements après rénovation avec le souci permanent de la sobriété foncière ;
- la préservation des ressources et de la biodiversité, le maintien d'espaces verts ;
- dans le respect des normes (RE2020), une rénovation thermique et une isolation phonique qualitatives et indispensables au confort des locataires et à la préservation de leur pouvoir d'achat (le reste à charge) dans le contexte actuel des coûts élevés de l'énergie.

Le CESER propose cependant au Conseil régional de préciser dans l'indicateur de suivi « Ambition qualitative des projets », le classement DPE (diagnostic de performance) des logements rénovés afin d'apprécier l'amélioration des performances énergétique et climatique de ces logements.

2.3.2. Soutenir l'implantation d'équipements de proximité dans les quartiers politiques de la ville

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER souscrit sans réserve à cet objectif du Conseil régional d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des habitants des quartiers, tout en répondant aux enjeux de transitions environnementales et sociétales. Et cela passe de fait par l'implantation de services publics, suffisants, et de qualité.

S'agissant de la poursuite d'un soutien au titre de « Quartiers en transition », le CESER aurait aimé pouvoir disposer d'exemples d'intervention du Conseil régional et d'exemples de réalisation. Aussi, à l'instar d'un bon nombre d'actions précédentes, si l'objectif est légitime et louable, il reste vague dans sa déclinaison opérationnelle et sur les modalités précises d'intervention. Quel type de structures de proximité compte être implanté ? Le Conseil régional est-il en lien avec les Maisons France Services sur ce sujet-ci ? De fait, ce partenariat mériterait d'être étudié pour le déploiement d'une offre coordonnée et cohérente.

Aussi, il est fait mention que « la Région est susceptible d'étudier la mise à disposition d'un foncier régional selon les projets ». Cette formulation interpelle le CESER. Pourquoi serait-elle seulement susceptible de le faire ? Quels seront les critères de sélection des projets ? Le CESER en appelle au Conseil régional pour lui fournir des réponses à ces questions essentielles pour évaluer ces actions, manquantes pour rendre un avis circonstancié sur cette feuille de route.

2.3.3. Poursuivre l'aménagement urbain des quartiers pour contribuer au lien social et répondre aux enjeux de transitions environnementales et sociétales

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

A l'instar de l'action précédente, le CESER abonde dans le sens du Conseil régional quant à l'absolue nécessité d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des habitants des quartiers, tout en répondant aux enjeux de transitions. De fait, les habitants des QPV sont souvent les premiers touchés par les conséquences du réchauffement climatique (chaleur urbaine, rénovation énergétique, manque de végétalisation...).

Pour autant, les modalités d'intervention décrites ici semblent plutôt relever d'objectifs. Par quels moyens le Conseil régional compte-t-il concrètement s'y prendre, au-delà de la sensibilisation aux enjeux environnementaux ? Ces objectifs sont-ils issus d'une consultation publique ou d'enquêtes auprès des habitants pour recenser leurs aspirations et besoins, afin de coconstruire avec eux l'aménagement de leur quartier ? Que recouvreront les actions expérimentales mentionnées ?

2.3.4. Impulser le développement des visites en marchant permettant de recenser les richesses patrimoniales des quartiers

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER observe que, contrairement à ce que le titre de l'action laisse entendre, les modalités d'intervention prévues ne concernent ici que le patrimoine naturel. Le CESER, comme il le préconisait dans son rapport « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !* » (2020) suggère d'élargir les actions prévues aux patrimoines culturels matériels et immatériels des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Bretagne, dans une logique de continuum patrimonial. En ce sens, l'action 3.4 est à articuler avec l'action 1 relative aux droits culturels, incluant la transmission et la présence de la culture et des langues de Bretagne.

2.3.5. Renforcer les liens entre lycées et quartiers

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER salue l'objectif de renforcement des liens entre lycées et quartiers. Pour en assurer le succès, une mise en relation des lycées avec le réseau des collèges classés REP et REP+ s'imposerait. Elle permettrait une meilleure connaissance des situations locales par les agents et des établissements par les familles ainsi qu'une mutualisation constructive des actions.

Le CESER appuie l'initiative de valorisation apportée via *Karta* mais il souhaiterait en connaître les modalités de mise en œuvre.

2.4. Axe 4. L'égalité femmes-hommes, un enjeu toujours d'actualité

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Il faut tout d'abord partir de quelques constats. Les femmes, selon l'INSEE, représentent 52,8 % de la population domiciliée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et elles y représentent 83 % des familles monoparentales contre 75 % au sein des EPCI englobants. Cette situation de monoparentalité accroît le risque de précarité et de pauvreté du fait d'un accès à l'emploi plus complexe et des conditions d'emploi plus précaires, de ressources financières moindres, d'un risque de chômage plus élevé que celles d'un couple avec enfants. De plus, à cette précarité, s'ajoute l'absence de répit et de temps pour soi, la prise en compte de l'éducation de l'enfant, les tâches domestiques, les difficultés à trouver des modes de garde, et à « joindre les deux bouts », ceci entraînant des

conséquences dommageables sur les plans économique, psychologique, sanitaire et social pour elles et leurs familles. La situation de monoparentalité associée à la précarité constitue donc un frein à l'inclusion des femmes qui se retrouvent ainsi en situation de vulnérabilité et qui ont de nombreux besoins à combler.

Aussi, le CESER de Bretagne porte un regard très attentif aux objectifs assortis d'actions que le Conseil régional de Bretagne propose en direction des femmes qui résident dans les QPV :

- d'une part, proposer des actions visant à accompagner au quotidien les femmes en renforçant leur pouvoir d'agir en développant des actions émancipatrices ;
- d'autre part, accompagner les acteurs de la politique de la ville dans la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes sur les quartiers en poursuivant des actions de sensibilisation.

Le CESER accorde tout son soutien aux propositions du Conseil régional visant à accompagner au quotidien les femmes habitantes des QPV, et à éviter le non-recours à leurs droits.

Nul doute, sur ces points, comme le montre bien le Conseil régional par ses exemples, que ce sont bien les associations qui sont en première ligne dans leurs complémentarités d'actions, toujours engagées et en vigilance sur le terrain, toujours mobilisées pour entreprendre, pour expérimenter en faisant preuve d'imagination avec les femmes et leurs familles qui résident dans les QPV en visant l'intérêt général et la cohésion sociale dans un esprit de solidarité.

Le CESER regrette toutefois que les enjeux de la promotion de la santé, de la prévention et de l'accès aux soins, pour et avec les habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soient très peu abordés dans les orientations et actions présentées par le Conseil régional. Le CESER souhaite que les nouveaux engagements portés par la Région Bretagne, avec ses partenaires en faveur des « Quartiers 2030 » et de leurs habitant·es, soient davantage articulés à sa politique régionale de santé, ce afin de lutter contre les inégalités sociales, culturelles, territoriales et environnementales de santé entre les femmes et les hommes, avec la participation de ces dernier·es. Toutes les dimensions de la santé des habitantes et habitants sont à prendre en compte : physique, mentale, sociale et environnementale ; de même que, dans une logique de promotion de la santé, l'ensemble des déterminants de la santé, qu'ils soient individuels, sociaux, culturels ou environnementaux, en luttant sans relâche, dès le plus jeune âge, contre les inégalités de santé liées au sexe et au genre, dont les discriminations ainsi que les violences sexistes et sexuelles.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« La Région se mobilise en faveur des habitantes et habitants des Quartiers politique de la ville bretons - Engagements Quartiers 2030 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Françoise FROMAGEAU

Union régionale des associations familiales (URAF) de Bretagne

La politique de la Ville est une politique transversale et partenariale qui a inscrit au cœur de son fonctionnement et de la mise en place des actions de proximité la participation des habitants ; les associations y jouent un rôle majeur car elles facilitent l'engagement et l'implication des habitants et des familles.

Les orientations du Conseil régional « Engagements Quartiers 2030 » sont cohérentes avec les axes stratégiques du Pacte des Solidarités lancé par le gouvernement en septembre dernier et s'inscrivent dans la continuité des politiques de la Ville précédentes (Contrats de Ville, Contrats Urbains de Cohésion Sociale), néanmoins l'URAF regrette que les critères de suivi contenus dans les fiches d'action restent quantitatifs et que la question de l'avenir des jeunes habitant ces quartiers (40 % de la population des QPV) ne soit pas au centre des préoccupations du Conseil régional, chef de file des politiques Jeunesse.



Intervention de Mireille MASSOT

France Assos Santé

La Région veut faire de la diversité de ses territoires un atout de développement pour peu qu'ils partent sur un pied d'égalité.

Le SRADDET et la Breizh COP font de la péréquation des moyens entre territoires un levier pour que les chances de développement de ces territoires soient égales.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font partie de cette belle ambition.

Partenaire des Contrats de ville, la Région agit pour réduire les inégalités de naissance liées au lieu et aux conditions de vie sociale et économique de ses parents.

Il n'y a pas, il ne devrait pas y avoir de fatalité d'assignation à résidence.

De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de politique de la ville ?

Environ 90 000 personnes habitent ces quartiers : femmes, hommes, enfants, jeunes qui présentent des situations de fragilité : revenus faibles, moindres qualifications, familles monoparentales plus nombreuses, inégalités d'accès à des services publics...

Des cultures différentes cohabitent dans les quartiers qui sont parfois des obstacles à la rencontre mais aussi d'extraordinaires richesses à partager pour vivre ensemble.

C'est par excellence la mise en œuvre d'une politique intégrée où tous les segments de vie des habitants sont pris en considération.

Ces quartiers sont des lieux où il est vain d'imaginer travailler chacun de son côté. Le partenariat entre les différents acteurs y est une nécessité : bailleurs, aménageurs, habitantes et habitants, associations, services publics, écoles, police, élu-es... La concertation et l'articulation des engagements traduits en actions concrètes sont incontournables, parce que tout doit y être travaillé ; et parce qu'il y existe cette diversité culturelle qui en fait autant la richesse que la complexité, tout doit y être travaillé de concert ; il ne peut y avoir que des réponses coconstruites, plurielles, adaptées, du « cousu main » !

Rien ne peut être laissé au hasard depuis les conditions d'habiter, les mobilités, l'accueil dans les établissements scolaires, dans les centres de loisirs, dans les services publics, l'accès à la culture, les pratiques sportives... Les questions de santé physique comme psychique, sociale et environnementale sont primordiales. C'est par exemple souvent là que l'on va trouver le plus fort taux d'obésité chez les enfants... C'est là que l'on va trouver les dégâts engendrés par le défaut de formation, de qualification, de chômage, d'isolement, d'emplois précaires, de familles monoparentales...

La recherche d'une cohésion sociale de prime abord, peut parfois sembler très sensible et difficile tant les diversités y sont présentes.

C'est pourtant, par excellence l'opportunité de se saisir des singularités des personnes quelques soient leurs statuts, leurs sexes, leurs âges pour en faire des leviers de solidarités, de découvertes, d'enrichissement et de construction de projets.

L'« Aller vers » est incontournable pour arriver à « imaginer d'autres horizons » et d'autres possibles.

Peut-on ne pas s'étonner qu'un-e adolescent-e habitant et fréquentant un établissement scolaire du quartier de La Découverte à Saint-Malo n'ait jamais vu la mer à 13 ans ?

La carte scolaire doit permettre des sorties ou des entrées vers d'autres établissements !

Un enseignant qui aura fait toute sa carrière dans une école de Réseau d'éducation prioritaire (REP, ex-Zone d'éducation prioritaire, ZEP) peut parfois finir par baisser ses exigences de résultats : ce n'est pas qu'il devient moins performant, mais tout simplement qu'il finit par s'aligner sur la moyenne des résultats obtenus par ses élèves et aussi qu'il cherche à ne pas les décourager.

Simple institutrice, je suis entrée en politique de la ville à l'heure des démarches de Développement social des quartiers (DSQ) en 1991, à l'ouverture de la première ZEP à Rennes. Deux autres ont suivi... J'y ai appris beaucoup et j'y suis restée jusqu'à ce que sonne l'heure de la retraite professionnelle.

Et lorsque je vois, aujourd'hui, l'évolution architecturale de ces quartiers (rénovation de l'Habitat, aménagements divers, implantation d'équipements culturels), leurs équipements (par exemple à Rennes : patinoire, conservatoire, centre culturel, métro...) - évolution à laquelle le Conseil régional a contribué - je suis à la fois **optimiste**, parce qu'il s'y fait des choses tout simplement exceptionnelles, que le partenariat et l'association des habitantes et habitants à cette évolution n'est pas un vain mot ; et **inquiète** aussi parce que taire l'émergence d'une insécurité liée à des trafics, discriminations et violences qu'il faut prévenir et combattre, ne serait pas honnête.

Persévérer ! Allier convictions, compétences, respect, confiance, moyens, forces et détermination.

Surtout, ne pas se résigner !